

## Fil direct

## RÈGLES RÉGISSANT LES EXPORTATIONS DES PRODUITS ALIMENTAIRES DU CANADA VERS LES USA

**L**e mois écoulé vient de voir la mise en application, par la Food and Drug Administration (FDA) des États-Unis, du règlement final provisoire de la loi contre le bioterrorisme, qui traite de l'enregistrement des installations où sont traités des aliments et de l'obligation de donner un préavis concernant les expéditions d'aliments vers les États-Unis. Cette loi, dite Public Health Security and Bio-terrorism Preparedness and Response Act, qui a été signée en juin 2002, a été élaborée en réponse aux menaces d'attaques bioterroristes et aux autres dangers pour la santé publique aux États-Unis, à la suite des événements du 11 septembre. Elle met en place des mesures destinées à rendre plus sûr l'approvisionnement alimentaire au pays. (...)

L'enregistrement des installations peut se faire de trois façons : par voie électronique (en ligne), par écrit en remplissant un formulaire ou par envoi de l'information requise sur CD-ROM à la FDA. **Pour obtenir de l'aide pour l'enregistrement en ligne**, communiquer par téléphone au (301) 575-0156 ou au 1 800 216-7331 (aux États-Unis seulement), par télécopieur au (301) 210-0247, ou par courriel à l'adresse [furls@fda.gov](mailto:furls@fda.gov). Le service d'aide à l'enregistrement en ligne est accessible les jours ouvrables, de 7 h à 23 h (heure de

l'Est).

La plupart des renseignements à fournir dans le préavis en vertu du nouveau règlement sont ceux que les importateurs ou les courtiers fournissent habituellement au CBP à l'entrée des produits alimentaires aux États-Unis. En vertu de la loi contre le bioterrorisme, ces renseignements doivent également être fournis à la FDA avant l'entrée des importations d'aliments aux États-Unis. La FDA utilisera ces renseignements pour examiner et évaluer l'information et pour déterminer s'il y a lieu d'inspecter les aliments importés. Les préavis visant presque toutes les expéditions d'aliments destinées aux États-Unis peuvent actuellement être transmis par voie électronique, à l'aide de l'interface pour courtiers du système commercial automatisé du CBP (Automated Broker Interface of the Automated Commercial System — ABI/ACS). Un préavis peut être soumis par le système ABI/ACS ou encore par voie du système de la FDA (Prior Notice System Interface), à compter du 12 décembre 2003.

Pour plus de renseignements sur le processus dans une perspective canadienne et pour obtenir une liste de personnes-ressources par province et un calendrier des événements, consulter le site Web d'AAC, à l'adresse <http://ats.agr.ca>.

## Après le tunnel sous la Manche, voici le tunnel sous Gibraltar..!

Le dossier de la liaison Europe-Afrique à travers le Déroit de Gibraltar sort une fois de plus des tiroirs.

Présenté le 14 janvier 2004, à la commission européenne de l'Énergie et des Transports, ce projet se propose de relier le Maroc à l'Espagne par un tunnel ferroviaire sous-marin.

Cette initiative a été prise en raison de l'importance que revêt le projet pour les réseaux transeuropéens de transport, a dit M. Cascos, ministre espagnol du Développement, affirmant que la liaison fixe à travers le Déroit de Gibraltar est un "projet supranational qui va au-delà d'un accord bilatéral". Il s'agit, en fait, d'un ouvrage qui "relie le Maroc et l'Espagne et en même temps deux continents", a indiqué le ministre espagnol.

M. Cascos avait estimé, le 15 décembre dernier, dans une déclaration à la presse, que la liaison fixe, qui devra relier Tan-

ger à Tarifa par un tunnel sous-marin, nécessitera un investissement de plus de trois milliards d'euros.

Source MAP

Pour ceux et celles passionnés par le sujet, signalons notre recherche utilisant un SIG pour optimiser un corridor routier, entre Tanger et la frontière algéro-marocaine, en réponse à cette liaison.

Cette recherche s'était faite dans le cadre d'une Maîtrise, à l'université de Montréal et a fait l'objet d'un article scientifique publié dans le Géographe canadien dont voici les références:

*Abderrahman El Fouladi et D. Marceau (1999): Optimisation d'un corridor routier dans la région du Rif, au Maroc, dans le contexte de la liaison fixe Europe-Afrique, à l'aide d'un SIG, le Géographe Canadien, 43, n°3 (1999) pp. 287-303, Publication de l'Association canadienne des géographes.*

## LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

**L**e Maroc figure parmi les premiers pays à avoir paraphé la convention des Nations unies contre la corruption. La cérémonie s'est déroulée le 09 décembre 2003 en marge de la conférence politique de haut niveau qui s'est tenu à Mérida, au Mexique, du 8 au 12 décembre 2003, avec la participation de représentants de plus d'une centaine de pays. La délégation marocaine a été conduite au cours de cette conférence par M. Mohamed Tangi, Ambassadeur de Sa Majesté le Roi au Canada.

Cette convention, approuvée en octobre dernier par l'Assemblée générale de l'ONU et qui entrera en vigueur après sa ratification par 30 États, prévoit des sanctions en cas de délit de corruption dans les domaines politique et financier, notamment la saisie des biens acquis illégalement.

Elle constitue le premier instrument multilatéral de lutte contre ce fléau qui affecte, selon les estimations des experts onusiens, des montants financiers de l'ordre de 3 à 5% du produit brut de l'économie mondiale et dont les conséquences désastreuses minent les processus de démocratisation au sein des pays africains tout en réduisant dangereusement les potentiels de développement de leurs fragiles économies.

Au Maroc, la lutte contre la corruption a été portée au rang des priorités stratégiques depuis le milieu des années 90.

## L'union du Maghreb n'est pas pour demain

**U**ne fois de plus, le sommet de l'Union du Maghreb Arabe (UMA), qui était prévu à Alger du 23 au 24 décembre a été reporté *sine die* à la demande de la Libye, pour la deuxième fois en moins de deux ans.

Tous les ingrédients étaient réunis pour faire un beau fiasco et pour compromettre l'union dont rêvaient les peuples de la région depuis des décennies:

La Libye (ainsi que d'autres pays de l'UMA) reproche à la Mauritanie d'avoir normalisé ses relations avec Israël; la Mauritanie accuse Tripoli d'avoir financé la dernière tentative de coup d'état pour évincer le président mauritanien Maaouiya Ould Taya, Rabat reproche à Alger d'empêcher le Maroc d'assurer la stabilité dans ses provinces du Sud et Alger reproche à Rabat et Tunis de normaliser leurs relations avec l'Europe sur le

dos de l'Algérie.

Le 22 décembre dernier, le conseil des ministres des Affaires étrangères de l'UMA (Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie, Tunisie), réuni à Alger, a annoncé le report du ainsi que le transfert, à la Libye, de la présidence de l'Union assurée par l'Algérie depuis le dernier sommet de Tunis, en 1994.

Cependant la Libye, qui s'est dite déçue par le comportement des pays arabes en général et ceux de l'UMA en particulier, dans des dossiers somme celui de la cause palestinienne, avait annoncé, tout récemment, son intention de mettre le cap de sa politique étrangère sur l'Afrique profonde.

Le dossier de l'UMA risquerait d'avoir de belles années de sommeil devant lui, pour les années à venir.

Pour vos annonces:  
(514) 576-9067  
[info@maghreb-canada.ca](mailto:info@maghreb-canada.ca)

MAGHREB CANADA EXPRESS  
<http://www.maghreb-canada.ca>  
ISSN 1708-8674 (Edition imprimée)  
ISSN 1708-8682 (Édition sur le WEB)  
Dépôt légal (Québec): 2550843  
Adresse: 530, De l'Église  
C.P. 91, Succursale Verdun,  
Verdun (Qc) H4G 3E1 Canada  
Tel. (514) 576-9067  
[maghreb@videotron.ca](mailto:maghreb@videotron.ca)

Directeur de Publication et éditorialiste  
A. El Fouladi.

Collaborateur spécial  
A. Najem

Chroniqueurs  
Majid Blal et H. Lechhab

Correspondants au Maghreb  
Maroc: A. Mansour, Collaboration spéciale

Infographie  
Hicham El Fouladi

Impression  
Hebdo Litho  
Saint-Léonard, (Québec) Canada

© Maghreb-Canada Express est publié au Canada et distribué gratuitement à Montréal et Région, Sherbrooke, Québec, la région de l'Outaouais, Ottawa et Toronto. Il est également lu à travers deux sites WEB (<http://www.maghreb-canada.ca> et <http://www.maroc-canada.com>) et grâce à une liste de distribution internationale de plusieurs centaines de courriels

Vos commentaires et vos articles sont les bienvenus à [redaction@maghreb-canada.ca](mailto:redaction@maghreb-canada.ca)